

# L'opération « Insecticide » de l'ex-capitaine Barril

Jacques Morel

9 juin 2012, v0.3

## Résumé

Pendant le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, l'ex-capitaine Barril a organisé la formation au camp de Bigogwe d'une unité d'élite CRAP<sup>1</sup> pour attaquer l'arrière des lignes du Front patriotique rwandais (FPR). Il aurait aussi livré des armes. La Mission d'information parlementaire de 1998 s'abstient de l'évoquer. Mais dans les annexes de son rapport, une lettre atteste que Barril a obtenu un contrat avec le ministère de la Défense du Gouvernement intérimaire rwandais. Ce contrat de plus de trois millions de dollars US signé le 28 mai 1994 a été rendu public. Barril a reçu un premier acompte par un chèque de l'ambassade du Rwanda en France à la BNP. Il aurait été sollicité par le ministère de la Coopération. L'envoi dans le cadre de la coopération d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de main et pour saboter les arrières de l'ennemi a été évoqué lors des entretiens que le général Huchon a eus du 9 au 13 mai avec le colonel Rwabalinda. Chef de la Mission militaire de Coopération, le général Huchon agissait sans doute sur l'ordre du général Quesnot qui, avec le feu vert de Mitterrand, a mis en œuvre une stratégie indirecte de soutien aux Forces armées rwandaises. L'intervention de Paul Barril n'a pas empêché la défaite de l'armée rwandaise. Il n'aurait pas rempli tout son contrat car le ministre de la Défense du gouvernement en exil lui réclame un trop-perçu.

## 1 L'opération « Insecticide »

Paul Barril déclare au juge Bruguière que, dès 1990, il avait été chargé par le président Habyarimana d'infiltrer le FPR et qu'il rendait compte au président François Mitterrand par l'intermédiaire de François de Grossouvre :

Dès 1990, sur ordre de M. [François] de Grossouvre et du général Habyarimana, j'ai été chargé d'infiltrer les structures militaires et politiques du FPR en Europe et en Afrique. Ainsi, j'ai rencontré tous les dirigeants du FPR en Belgique et en particulier M. Bizimungu qui est aujourd'hui le président du Rwanda ainsi que le ministre des affaires étrangères actuel. Une année avant l'attentat de l'avion, Paul Kagamé est même venu en France pour essayer d'obtenir de ma part

---

1. CRAP : Commando de reconnaissance et d'action en profondeur.

des télécommandes à distance d'une portée de 30 kilomètres afin d'assassiner le président du Rwanda. Cette entrevue s'est réalisée à l'hôtel Sofitel de La Défense à Paris. Je rendais compte de tous ces éléments à M. de Grossouvre qui informait le président de la République française. [François Mitterrand]<sup>2</sup>

Il semblerait que Barril avait déjà conclu un contrat pour une opération « Insecticide » en février 1993. En effet, dans le livre de Jean-Paul Gouteux « La nuit rwandaise », nous remarquons, dans la chronologie en fin d'ouvrage, ceci :

1993 - Février : Engagement du capitaine Paul Barril par le ministre de la Défense, en vue d'une mission (nom de code : « *opération Insecticide* »). Interrogé par un officier militaire français de haut rang, François Mitterrand répond que Barril n'a reçu aucun ordre de lui.<sup>3</sup>

Nous avons d'abord cru à une erreur de feu Jean-Paul Gouteux. Mais il semble que ce soit exact. En effet, Patrick de Saint-Exupéry écrit :

En 1993, Paul Barril a signé un contrat de 1,2 million de dollars avec Kigali. Le contrat, intitulé « *opération Insecticide* », portait sur « *le programme de formation* » d'une « *unité d'élite* » devant être initiée au « *tir* » et aux « *techniques d'infiltration* ». Avant et pendant le génocide, les Tutsis étaient désignés par les propagandistes de la haine sous le vocable d'*inyenzi* : les cafards, en kinyarwanda.<sup>4</sup>

Le même de Saint-Exupéry rapporte cette question de l'officier à François Mitterrand :

L'engagement va si loin [en soutien au régime d'Habyarimana], sa constance est telle, qu'on finit par s'interroger jusqu'au sommet de l'État. Dans le courant de l'année 1993, l'un des plus hauts responsables militaires de l'armée française décide d'aborder directement le sujet lors d'un tête-à-tête avec le président Mitterrand. « *Ce n'était pas une démarche gratuite* », tient à préciser ce haut responsable.

Le militaire interroge François Mitterrand : « *Monsieur le Président, y a-t-il quelqu'un de l'Élysée ou de votre entourage qui ait pu agir au Rwanda en dehors de votre connaissance ? L'ancien capitaine Barril est-il chargé officiellement ou officieusement d'une mission ?* » Réponse de Mitterrand : « *Paul Barril n'est mandaté par personne.* »

« *J'essayais de protéger le président au maximum, explique aujourd'hui ce même militaire. Je voulais savoir où je mettais les pieds.*

2. Extrait de l'audition de Paul Barril par le juge Bruguière, 29 septembre 1999. Cf. Texte publié par Benoît Collombat de France Inter le 16 septembre 2009. Voir [http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev\\_id=955](http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev_id=955). <http://www.francegenocidetutsi.org/BarrilAudition29sept1999.pdf>

3. J.-P. Gouteux [6, p. 462].

4. P. de Saint-Exupéry [12, pp. 24–25].

*Vous savez, le président Mitterrand confiait parfois des missions à des gens très différents. C'était sa manière d'être indépendant.* » Il ajoute : « *Je ne sais pas ce qu'a fait Paul Barril au Rwanda.* » L'officier supérieur note encore : « *J'ai été utilisé très intelligemment par François Mitterrand.* »<sup>5</sup>

C'est l'équipe d'enquête d'Alison Des Forges qui révèle l'« opération insecticide » pendant le génocide :

Selon des sources militaires rwandaises, Barril avait été engagé par le ministère rwandais de la Défense pour diriger un programme de formation de 30 à 60 hommes, effectif qui était susceptible d'atteindre les 120, au camp de Bigogwe dans le Nord-Ouest. Il devait entraîner au tir et aux tactiques d'infiltration, une unité d'élite qui se préparait à mener des attaques derrière les lignes du FPR. L'opération avait reçu le nom de code d'« opération insecticide », signifiant que l'opération se destinait à exterminer les *inyenzi* ou les « cafards ». Les commandants des unités de l'armée et de la gendarmerie reçurent l'ordre, dans la première quinzaine du mois d'avril, de recruter des volontaires pour ce programme.<sup>6</sup> En juin, des officiers rwandais décidèrent d'offrir des primes pour inciter les participants au programme de formation à mener des attaques derrière les lignes du FPR, lesquelles étaient vulnérables parce qu'elles s'étendaient sur de longues distances. Toutefois, la situation militaire changea trop rapidement pour qu'ils aient le temps de mettre leur décision à exécution.<sup>7</sup>

Alison Des Forges précisera en 2004 pour la Commission d'enquête citoyenne :

Plusieurs officiers de l'ancienne armée rwandaise m'ont informée de la présence de Paul Barril pendant le génocide. L'un d'entre eux m'a parlé de ce contrat, qui consistait à fournir armes et formation, et devait se dérouler au camp de Bigogwe, à l'intention des troupes d'élite qui devaient opérer ensuite derrière les lignes du FPR. Un autre officier m'a parlé de la présence à Kigali d'au moins deux militaires européens, francophones, qui ne connaissaient rien du Rwanda et qui avaient été transportés par hélicoptère de Kigali jusqu'à Bigogwe, pendant cette même période. Il semble probable qu'il y ait eu des mercenaires engagés par Paul Barril dans cette opération.<sup>8</sup>

5. Patrick de Saint-Exupéry, *France-Rwanda : des mensonges d'État*, Le Figaro, 2 avril 1998, p. 4.

6. La traduction française présente une erreur de date, il s'agit de fin avril ou début mai. Le texte original en anglais est : « *In late April or early May, commanders of army and National Police units were ordered to recruit volunteers for the program.* » Cf. [http://www.hrw.org/legacy/reports/1999/rwanda/Geno15-8-02.htm#P522\\_169459](http://www.hrw.org/legacy/reports/1999/rwanda/Geno15-8-02.htm#P522_169459)

7. *Aucun témoin ne doit survivre* [5, p. 774]. La source est constituée d'entretiens réalisés à Bruxelles en 1997 et 1998.

8. *L'horreur qui nous prend au visage* [4, p. 136].

## 2 Le groupe CRAP créé par les Français

Un commando de reconnaissance et d'action en profondeur (CRAP) avait été créé par le lieutenant-colonel Gilbert Canovas, fin 1992, au sein des paras-commando, pour fournir des renseignements permettant de déterminer les positions du FPR, infiltrer l'ennemi et en éliminer certains membres.<sup>9</sup> Le commandant de Saint-Quentin, affecté auprès du bataillon paras-commando au camp de Kanombe, aurait été en charge de cette formation.<sup>10</sup> C'est plus précisément l'adjudant chef Jean-Michel Janne qui en était chargé sous ses ordres.<sup>11</sup> De Saint-Quentin succédait au major Christian Refalo.<sup>12</sup> Le groupe CRAP est constitué d'un peloton, fort d'une quarantaine de soldats originaires exclusivement du nord du pays, dont la mission est la recherche de renseignement permettant de déterminer les positions du FPR, d'infiltrer l'ennemi et d'en éliminer certains membres.<sup>13</sup> Il fait partie de la compagnie d'état-major et de service du bataillon paras-commando. Il est formé spécialement pour le combat de nuit et doté de carabines avec jumelles de vision nocturne.<sup>14</sup> Le peloton CRAP avait aussi pour fonction de faire disparaître des gens qui étaient enterrés dans le camp de Kanombe.<sup>15</sup>

## 3 L'interview de Barril par Raphaël Glucksmann

Barril déclare aux réalisateurs du film « Tuez-les tous » qu'il a regroupé pendant le génocide les 25 CRAP survivants des 67 que la France avait formés et qu'ils « ont fait des opérations sur les arrières de Kagame ». Il se targue d'avoir retardé de 3 semaines à un mois la chute de Kigali :

- Moi, on m'appelle à Kigali. [...] Ils ont profité d'une débandade générale, on tue le chef, et tout le monde recule. C'est comme dans les films. Donc, on s'est trouvé comme ça. Moi, je suis resté à Kigali, pour galvaniser l'ensemble. La première des choses que j'ai faites, on a repris l'ambassade de France, on est repassé à l'assaut, on a repris l'ambassade de France. [...] L'ambassade de France était la cible de tous les tirs de mortiers. Donc, on a repris l'ambassade

9. L. Melvern, *Conspiracy to murder. The Rwandan Genocide*. [8, p. 39].

10. L. Melvern, *ibidem*, p. 135.

11. Témoignage de Froduald Murego, para-commando, membre du peloton CRAP, Rapport Mutsinzi [2, pp. 52–53].

12. Rapport Mucyo [3, pp. 46, 109].

13. Audition du colonel Évariste Murenzi, Commission Mucyo, Annexes, Témoin n° 20, p. 43.

14. République rwandaise, ministère de la Défense. Lettre du colonel Déogratias Nsabimana au ministre de la Défense, 2 octobre 1992. Objet : Entraînement du PL CRAP. Archives Linda Melvern [9, p. 39] ; Le général de division Jean Varret à Monsieur le Ministre délégué chargé de la Coopération et du Développement, 27 mai 1992, N° 000104/MMC/SP/CD, Confidentiel défense, Objet : Compte rendu de mission au Rwanda et au Burundi, Annexe, Principales actions de la MMC au profit des FAR depuis octobre 1993, Aide en matériel. <http://www.francegenocidetutsi.org/Varret27mai1992.pdf>

15. Rapport Mucyo [3, p. 95].

de France. J'ai essayé, j'ai rassemblé tous les officiers qui étaient à l'époque sur Kigali pour essayer d'organiser. Kigali, c'est un peu comme Dien Bien Phû, avec des collines, vous avez vu. Et nous, ils ne nous restait que le mont Kigali. En face, on les voyait, les gens du FPR, on les voyait arriver. Et je dois dire que c'étaient des salopards quand même. On les voyait arriver, ils se mettaient dans les églises, et ils mettaient leurs canons sans recul dans les clochers des églises et ils laissaient qu'une petite équipe pour tenir, mais tout autour, vous savez ce qu'ils faisaient ? Ils mettaient des milliers de mines antipersonnel. On n'a jamais pu reprendre une position. Vous envoyez cent personnes, vous avez des milliers de mines antipersonnel. Les premiers avaient les jambes qui sautaient, etc. Et ces mines antipersonnel ont tué plus de civils après, ont tué des bêtes. [...]

On a retardé certainement de un mois, de trois semaines, la prise de Kigali. On était les seuls à faire des opérations sur les arrières de Kagamé : dépôts d'armes, dépôts de munitions.

- « On » ?

- C'était mes gens à moi, comme toujours !

- Mais les relations avec les services français sont quand même assez poreuses ?

- Non, chacun dans son domaine. Le service français... Si vous me demandez quelles sont... Vous avez vu que j'étais chef de la sécurité et directeur de la lutte antiterroriste à Bangui, [...]

Quand vous dites c'est poreux, oui. Moi, vous m'avez demandé quelle est ma fonction. Moi je suis toujours officier de gendarmerie, je suis retraité, mais je suis conseiller de chef d'État dans le domaine de la lutte antiterroriste. Ça me donne accès à Interpol, ça me donne accès à beaucoup de choses. [...]

- Il y a eu des informations qui ont fait état de la participation d'officiers français à des interrogatoires du FPR. Est-ce que vous mêmes vous avez assisté à ce type d'interrogatoires ?

- Non, là, ça c'est avant. N'oubliez pas, ce que je vous dis, c'est qu'on était amis et alliés. Donc des gens ont été formés. Je n'ai pas honte de vous dire, la France avait formé dans les personnels rwandais 67 Commandos de Recherche et d'Action en Profondeur. Sur 67, il en restait 25 de vivants. Les 25 de vivants, c'est la première chose que j'ai faite quand je suis arrivé : sortez des rangs, vous venez avec moi. Ça, ils ont intégré mes trucs. Les CRAP, c'est des gens qui ont été formés par les services français donc les instructeurs qui participaient aux interrogatoires, oui, moi j'ai vu des gens du FPR, c'est de bon ton. [...]<sup>16</sup>

Il répète dans cet interview qu'il était à Kigali quand les FAR ont abandonné la ville :

16. Interview de Paul Barril par Raphaël Glucksmann non insérée dans le film "Tuez-les tous". <http://www.francegenocidetutsi.org/EntretienBarrilGlucksmann.pdf#page=5>

- Encore une [question]. Quand vous restez au Rwanda, quand vous vous battez après l'attentat, quand est-ce que vous êtes obligé de partir ?

- À la prise de Kigali, le 4 juillet ?

- J'ai été le dernier, je vais vous dire, j'ai failli pas sortir. J'avais prévu un hélico qui me récupère le matin, les autres en face ont su que je devais, j'étais sur le stade en haut près de machin, ils ont canardé au mortier sans interruption. Déjà, je peux vous dire que si on n'a pas eu de morts, le petit groupe qui était avec moi, mais dans les gens qui étaient, on a eu 80 morts rien que là. On était terré dans les trous. Et j'ai dit, ce coup-ci on est perdu, parce qu'on ne pouvait plus décrocher à pied, on était encerclé. Donc j'ai dit : « On va attendre la nuit et on va tenter. » Et j'avais un Falcon 900 qui m'attendait à Goma.<sup>17</sup>

Dans ces deux passages de son interview, la mission de l'ex-capitaine Barril semble être tout autre que l'enquête sur l'attentat du 6 avril que lui aurait confiée la veuve Habyarimana. Arrêter la débandade des troupes, les galvaniser, réunir les officiers, reconstituer les CRAP, organiser des opérations sur les arrières de l'armée du FPR, semblent avoir été les objectifs de la mission fixée à Barril.

## 4 Un officier français dans la bataille de Kigali

Un article d'*Africa international* sur la bataille de Kigali donne le témoignage d'un « officier français resté sur les lieux » :

[...] « *Kigali, c'est comme Dien-Bien-Phu* », témoigne un officier français resté sur les lieux. « *Qui tient le haut, tient le bas* ». L'armée rebelle protège ses positions en hauteur avec des milliers de mines anti-personnelles disséminées au pied des collines. L'officier français verra des soldats des FAR sauter par dizaines sur ces mines – provoquant ainsi un effet totalement dissuasif sur les autres soldats qui ne tiennent plus que le mont Kigali. Les hommes du FPR patrouillent par petits groupes offensifs et mobiles tandis que les FAR, installés sur la défensive, sont cantonnées dans les casernes où ils sont globalement désorientés... Dépourvus d'un commandement cohérent et abandonnés de leurs alliés français, ils n'ont pas de plan d'attaque, se contentant de riposter autant que faire se peut. Le FPR veille à économiser ses hommes. « *Pour éviter les tirs, leur technique de défense était de s'enterrer dans des trous* », indique l'officier. Paul Kagame, qui dirige les opérations, fixe habilement dans leurs positions les seules unités qui pouvaient résister. « *Les FAR en prennent plein la gueule. Pilonnage au mortier et au canon, pneus crevés. Le FPR n'a pas hésité à tirer sur le marché et l'Église. Les FAR n'auraient pas pu le faire : elles n'avaient plus de munitions !* » Le reste

17. Paul Barril, *ibidem*.

de l'armement n'est guère plus brillant. Sur les 10 automitrailleuses en leurs possessions (AML-Panhard à canon 90), trois étaient immédiatement tombées en panne, et les autres étaient dispersées, au lieu d'être utilisées en groupe. Avec le général Bizimungu se distingue le général Kabiligui [Kabiligi], commandant du G3 (défense de la ville). Mais son grand courage ne suffira pas à compenser le manque de formation des troupes. Contre toute pratique en situation de guerre, les FAR communiquent notamment en clair, sans code, par talkie-walkie ! Une aubaine inattendue pour le FPR qui connaît toutes leurs positions et pratique l'infiltration à haute dose...

La troisième arme du FPR est médiatique. [...] Plus question de livrer à l'armée officielle la moindre arme qui servirait à "continuer les massacres". Paul Kagame, en revanche, continue de recevoir d'Ouganda, par convois entiers, ravitaillements, armements et munitions en flots continus. La situation se dégrade. « *Très vite, il n'y avait plus d'eau et cela sentait le cadavre, raconte le militaire français. Et les FAR, démoralisées, commençaient à fuir dans le désordre, en abandonnant des positions, sans rien détruire et faisant ainsi cadeau de tous leurs équipements et archives au FPR.* » Ce dernier les contraint au repli vers Gitarama où s'est réfugié le gouvernement provisoire. La défaite était consommée... « *Le problème des FAR, de surcroît soumis au choc psychologique de la décapitation totale du commandement, est de n'avoir pas envisagé une seule seconde que les militaires français, qui gardaient par exemple l'aéroport depuis 1991, pouvaient les laisser en plan. Ils ont trop fait confiance à la France.* »<sup>18</sup>

Cet article ne donne pas le nom de l'officier français resté à Kigali pendant le génocide. Mais une photo de l'ex-capitaine Barril laisse croire qu'il s'agit de lui. La légende de cette photo indique que Paul Barril « *s'efforce de faire ouvrir une enquête officielle sur l'attentat qui a coûté la vie à deux chefs d'État, à leurs collaborateurs et à l'équipage français. Les pièces qu'il a rassemblées sur les lieux (avec des débris d'avion), ont été mises à disposition de l'ONU dont le secrétaire général Boutros-Ghali a conseillé de contacter... l'organisation internationale de l'aviation civile. Ci-contre : une photo prise à l'état-major des Forces armées rwandaises pendant les combats.* » Paul Barril est allé à Kigali mais n'y est pas resté constamment. Ce témoignage est-il une invention ? La ligne générale de cette publication, *Africa international*, est favorable aux auteurs du génocide, négationniste à souhait, nous ne lui accordons pas de confiance, mais rien ne dit que les propos de cet officier n'aient pas été tenus.

La référence à Dien-Bien-Phu où le Viet-Minh tenait les collines qui dominaient le camp retranché et remporta la victoire, comme le FPR à Kigali, semble pertinente. Elle a laissé un souvenir cuisant aux militaires français. Ils se sont

18. *La bataille de Kigali. Comment la capitale rwandaise est tombée après avoir résisté plus de trois mois*, Africa international, n° 282, avril 1995. <http://www.francegenocidetutsi.org/AfricaInternational282avril195p10.pdf>

sentis trahis par les politiques. La même conclusion est tirée ici. C'est bien là, la psychologie d'un officier français. Paul Barril parle aussi de Dien-Bien-Phu à Glucksmann.

La tactique des FAR sur la défensive semble exacte. L'utilisation de moyens de communication non cryptés, nous en avons entendu parler dans le rapport de Rwabalinda sur ses entretiens avec le général Huchon. Le nombre d'AML 90, 10, semble bien faible.<sup>19</sup> Pour donner ce chiffre, il faut vraiment être de l'intérieur. L'état des engins blindés en août 1993, publié dans le compte rendu d'activités du DMAT-Terre du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 1993, indique 13 AML 90 dont 3 hors services, 7 réparables, 2 opérationnelles. Compte tenu qu'une nouvelle équipe de coopérants militaires français a été mise en place au bataillon de reconnaissance (Recce), nous considérons comme plausible que, début avril 1994, il y eut 10 AML 90 en état de marche.

L'utilisation de mines pour se protéger est aussi évoquée par Barril devant Glucksmann. Les propos de cet « officier français » ne semblent donc pas être de l'affabulation. La comparaison des thèmes abordés dans le récit de cet officier et ceux de Paul Barril dans l'interview qu'il accorde à Raphaël Glucksmann ne permet pas de les distinguer.

D'ailleurs lors de son audition du 20 juin 2000 par le juge Bruguière, Barril dit qu'il était en relation avec le chef d'état-major des FAR, Augustin Bizimungu :

Je me souviens avoir vu le chef d'État-major Bizimungu utiliser une valise pour liaison-satellite, mais j'ignore son origine.<sup>20</sup>

L'officier français interviewé par *Africa international* est probablement Paul Barril. Nous savons qu'il n'est pas resté tout le temps, loin de là, au Rwanda. Il était à Paris le 28 juin. Il dit qu'il a participé à la défense de Kigali qui a cédé le 4 juillet ! Mais il peut rapporter les souvenirs de ceux qu'il y avait amenés. Barril n'a certainement pas été conseiller du chef d'état-major des FAR durant le génocide.

## 5 Le groupe CRAP à l'action le 26 juin 1994 ?

Il est possible que le groupe CRAP reconstitué par les hommes de Barril ait été utilisé lors de la contre-offensive des FAR le 26 juin 1994. En effet, une carte française, marquée DRM, Ministère de la Défense, "Situation au Rwanda" datée du 28/06/94, indique plusieurs « coups de main Hutus du 25 juin » en zone FPR entre Ruhengeri et Kigali à Cyeru, Tumba, Buyoga.<sup>21</sup>

Cette carte est fournie par le général Quesnot en annexes d'une note au président de la République où il se réjouit que le Premier ministre Edouard

19. AML : Automitrailleuse légère.

20. Extrait de l'audition de Paul Barril par le juge Bruguière, 20 juin 2000. Cf. Texte publié par Benoît Collombat de France Inter le 16 septembre 2009. Voir [http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev\\_id=955](http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev_id=955). <http://www.francegenocidetutsi.org/BarrilAudition20juin2000.pdf#page=2>

21. Voir figure 1 page 24.

Balladur ait autorisé « *une extension de la zone d'action du détachement* ». <sup>22</sup> Les communes de Nyamugali, Tumba, Mugambazi dans la même région seraient passées aux mains des FAR le 25, toujours d'après cette carte. L'enjeu semble être le contrôle de la route Kigali-Ruhengeri. Si l'opération avait réussie, les militaires français de Turquoise auraient pu parvenir à Kigali...

L'action de ces CRAP sur les arrières de l'ennemi, déjà pratiquée avant 1994, explique pour une part les précautions de sécurité prises par les troupes du FPR dans les zones libérées, méthodes que les journalistes occidentaux ont vilipendées.

Toujours dans l'interview de Glucksmann, Barril élude la question sur ses relations avec d'autres Français restés au Rwanda pendant le génocide :

- Au moment où vous arrivez à Kigali après l'attentat contre l'avion, est-ce que vous êtes en contact avec les Français qui restent sur place ?

- Très peu. Les Français, c'est l'envolée de moineaux, d'ailleurs c'est les ordres, les ordres de la France, on se replie immédiatement. Il n'est plus resté un Français. En 24 h, ça a été une envolée de moineaux. Ça, ça a été une faute. Pour moi, c'est une faute politique. Si on était resté, parce qu'il y avait une compagnie du REP <sup>23</sup> à l'aéroport à Kigali, on serait resté sur nos positions, ils ne passaient pas. <sup>24</sup>

## 6 Pour qui travaille Barril ?

Qui a envoyé Barril ? Dans la même interview, il dit qu'avant avril 1994, il était envoyé par François Mitterrand, par l'intermédiaire de François de Gros-souvre pour une « mission de diplomatie parallèle ». Après l'attentat, il ne cite que Michel Roussin :

C'est une débandade générale, il n'y a plus de chefs de présents, il n'y a plus de ministre de la défense. C'est un pays qui n'est plus commandé et c'est un pays qui vient d'avoir un choc psychologique très profond. En plus, le lendemain de l'attentat, la France, on a remballé, on s'est tiré. Moi, à l'époque, le ministre de la coopération, c'était Michel Roussin, je lui avais dit : il faut laisser la Légion, laissez-moi deux compagnies de Légion. La France, on serait restés, ils ne passaient pas. <sup>25</sup>

Barril a obtenu un ou plusieurs contrats parce qu'il est en relation avec le ministère de la Coopération. « *Le cabinet du ministre de la coopération, Michel*

22. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République, 28 juin 1994. Objet : Votre entretien avec le Premier ministre et Conseil restreint Mercredi 29 juin. Situation. <http://www.francegenocidetutsi.org/QuesnotDelaye28juin1994.pdf>

23. REP : Régiment étranger de parachutistes, une unité de la Légion étrangère.

24. Paul Barril, *ibidem*.

25. Paul Barril, *ibidem*.

*Roussin*, écrivent Hervé Gattegno et Corine Lesnes, *nous a confirmé l'existence de « contacts » avec Paul Barril, mais les deux parties contestent avec autant de vigueur en avoir pris l'initiative.* »<sup>26</sup> Barril travaille en étroite liaison avec Philippe Jehanne, chargé de mission pour les affaires de défense au cabinet du ministre de la Coopération<sup>27</sup> et, comme ancien de la DGSE, correspondant des services secrets.<sup>28</sup> En effet, Michel Gadoullet, qui suit le dossier Rwanda pour le ministère de la Coopération sans apparaître dans l'organigramme, écrit à ce dernier, le 26 juin 1994 : « À M. Philippe Jehanne, suite mon fax, capitaine GIGN Barril à Paris depuis 4 jours. »<sup>29</sup>

## 7 Témoignages sur la présence de Barril pendant le génocide

Selon Stephen Smith, Barril est venu deux fois au Rwanda pendant le génocide :

L'ex-gendarme du GIGN, qui a quitté l'Elysée en octobre 1983, l'a récupérée [la pseudo-boîte noire] à Kigali où, depuis l'attentat, il s'est rendu à deux reprises : le 27 avril, lorsqu'il remonte le drapeau sur l'ambassade de France et, à nouveau, à la mi mai. Il est alors accompagné de Léon Habyarimana, l'un des fils du président qui, cependant, reste en sécurité à Gisenyi, sur la frontière rwandozairoise.<sup>30</sup>

Barril prouve sa présence auprès des FAR en montrant à des journalistes une photo le représentant à côté d'une pièce d'artillerie lors d'un de ses déplacements au Rwanda pendant le génocide :

Il [Barril] exhibe volontiers, aussi, les clichés pris au cours de ses deux passages à Kigali, dont certains le montrent en situation, tantôt près d'une pièce d'artillerie, tantôt devant le portail de l'ambassade de France à Kigali, déserte depuis le départ des derniers Français, dans la matinée du 12 avril (le Monde du 14 avril).<sup>31</sup>

26. Hervé Gattegno, Corine Lesnes, *Rwanda : l'énigme de la « boîte noire »*, Le Monde, mardi 28 juin 1994, pp. 1, 6.

27. Composition du Cabinet de M. Michel Roussin, Ministre de la Coopération, Ministère de la Coopération, 20 rue Monsieur, 75007 Paris. <http://www.francegenocidetutsi.org/RoussinMinCoopCabinet.pdf>

28. Philippe Jehanne va en mission d'évaluation avec le colonel Capodanno au Rwanda du 15 au 17 avril 1993. Cf. Rapport du colonel Capodanno sur sa mission au Rwanda 15-17 avril 1993, MMC, N° 000046/MMC/SP/CD, Paris, 19 avril 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/Capodanno19avr1993.pdf>

29. *L'horreur qui nous prend au visage*, *ibidem*, p. 493.

30. Stephen Smith, *Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé*, Libération, 29 juillet 1994, pp. 14–15. <http://www.francegenocidetutsi.org/SmithLiberation29juillet1994.pdf>

31. Hervé Gattegno, Corine Lesnes, *Rwanda : l'énigme de la « boîte noire »*, Le Monde, mardi 28 juin 1994, pp. 1, 6.

## 7.1 Barril est vu avec le commandant de la garde présidentielle

Évariste Murenzi, à l'époque capitaine de la garde présidentielle,<sup>32</sup> aurait vu Barril avec le major Protais Mpiranya :

Pendant le génocide entre avril et juillet 1994 un sujet européen en compagnie du commandant de la Garde Présidentielle, le Major Protais Mpiranya, est venu visiter le camp GP. Le Major Mpiranya m'a expliqué que le monsieur en question était un militaire français qui était entré au Rwanda par le Zaïre avec une équipe de dix autres militaires et d'un des fils du défunt président tout en précisant que ces derniers étaient restés au camp militaire de Bigogwe situé au nord-ouest du pays. Leur mission, selon le major Mpiranya, était de mettre en place en collaboration avec le commandement de l'armée rwandaise une opération désignée sous le nom d'Opération Insecticide sans autre précision. Cet officier français en civil était intéressé à connaître les différentes positions du FPR dans la ville de Kigali. Certaines rumeurs disaient que l'individu en question était le capitaine Barril.<sup>33</sup>

Léon, le fils d'Habyarimana qui, selon Stephen Smith, accompagne Barril à la mi-mai et « *reste en sécurité à Gisenyi, sur la frontière rwando-zaïroise* », permet de confirmer que « le monsieur en question » dans les propos d'Évariste Murenzi est bien Paul Barril.

Il faut noter aussi que Barril connaît probablement Protais Mpiranya. Celui-ci a été formé à la fin des années 1980 au camp d'entraînement du GIGN à Satory par Thierry Prunghaud.<sup>34</sup> Barril aurait été chargé en 1989 par le Président Habyarimana de réorganiser les services de renseignement de la garde présidentielle.<sup>35</sup>

Le colonel Murenzi insiste sur les conséquences de cette opération « Insecticide » en indiquant que c'est elle qui a donné naissance aux premières actions de déstabilisation du territoire rwandais après le génocide :

Il [le major Mpiranya] m'a dit qu'ils [les Français de Barril] s'étaient établis à Bigogwe pour former une unité de l'armée rwandaise aux techniques d'infiltration. C'est ce qui a été baptisée « Opération Insecticide ». Ce que je veux souligner, c'est que cette opération qui a été initiée au Rwanda par des Français pendant le génocide s'est poursuivie à Goma entre 1994 et 1996 et a donné naissance à

32. S2 - S3 Bn G Pres MURENZI Évariste Capt. Cf. République Rwandaise, Ministère de la Défense nationale, Armée rwandaise, État-major, G1, Kigali le 05 mars 1994. Objet : Situation officiers armée rwandaise arrêtée au 01 mars 1994, p. 12. <http://www.francegenocidetutsi.org/SituationOfficiersFAR1erMars1994.pdf#page=12>

33. Audition du colonel Évariste Murenzi. Cf. Rapport Mucyo [3, Annexes, Témoin n° 20, p. 44]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AnnexesRapportMucyo071115.pdf#page=44>

34. Jean-François Dupaquier, *Là-haut, sur la colline de Bisesero*, XXI, avril 2010, p. 22. <http://www.francegenocidetutsi.org/DupaquierXXIavril2010.pdf>

35. L. Melvern [9, p. 258].

l'ALIR<sup>36</sup> qui a lancé diverses actions de sabotage au Rwanda dans les années 1995-1998. Les actions lancées par des infiltrés au cours de ces années-là étaient donc la continuité de l'opération « Insecticide » commencée à Bigogwe par des Français. C'est à partir de cette opération qu'ont été pensées des actions de déstabilisation du Rwanda engagées par les Abacengezi,<sup>37</sup> notamment la destruction des pylônes électriques, le posage des mines anti-personnelles, etc.<sup>38</sup>

## 7.2 Barril livre des armes

Selon la DGSE, Paul Barril se serait aussi occupé de fourniture d'armes :

Dans un point de situation daté du 14 juin, le service [la DGSE] évoque l'assistance militaire dont bénéficient les belligérants. Selon la DGSE, le FPR reçoit un soutien logistique de l'Ouganda. Les forces gouvernementales, elles, « *sont de plus en plus gênées par l'embargo sur les armes et les munitions décrété par les Nations unies* ». Elles auraient bénéficié d'un soutien français, celui du capitaine Paul Barril, ancien gendarme de la cellule de l'Élysée. Selon la DGSE, « *il semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société Secret, exerce, en liaison avec la famille de l'ex-président Habyarimana (...), réfugiés à Paris, une activité remarquée, en vue de fournir des munitions et de l'armement aux forces gouvernementales.* » Paul Barril s'était rendu au Rwanda après l'attentat du 6 avril pour un contrat de ventes d'armes conclu en mai 1993 par le gouvernement de Kigali avec un homme d'affaires français, Dominique Lemonnier.<sup>39</sup>

Ceci est confirmé par le colonel Jacques Rosier qui, ayant refusé le 25 juin au ministre de la Défense rwandais de lui fournir des armes, se voit répondre qu'ils comptaient avoir recours à des mercenaires, dont Barril.<sup>40</sup>

## 7.3 Georges Ruggiu rencontre des militaires ou mercenaires français

Logeant au camp militaire « Kigali », l'animateur italo-belge de la RTLM, Georges Ruggiu, reconnaît avoir rencontré quatre militaires français au camp

36. ALIR : Armée de libération du Rwanda. Branche armée du RDR, Rassemblement pour le retour des réfugiés et de la démocratie au Rwanda.

37. Abacengezi : les infiltrés.

38. Rapport Mucyo [3, Rapport, p. 293]. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=299>

39. Gérard Davet et Piotr Smolar, *Des notes de la DGSE soulignent les ambiguïtés de l'action de la France au Rwanda de 1993 à 1995*, Le Monde, 24 décembre 2006, p. 6.

40. Colonel Rosier au général Le Page, samedi 25 juin 1994, 7 h 45. Cf. Sylvie Coma, *Rwanda : Les bonnes affaires du capitaine Barril au temps du génocide*, Charlie Hebdo, 9 septembre 2009. Texte publié également par Benoît Collombat de France Inter le 16 septembre 2009. Voir [http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev\\_id=955](http://sites.radiofrance.fr/franceinter/ev/fiche.php?ev_id=955). <http://www.francegenocidetutsi.org/RosierLepage25juin1994.pdf> Voir également : G. Périès, D. Servenay, Entretien avec J. Rosier, 27 février et 22 juillet 2006 [10, p. 324].

Kigali puis à Gisenyi. Ils sont arrivés vers le 16 avril et sont restés jusqu'au 21 mai, date de la chute du camp de Kanombe. Ils semblent avoir été conseillers des généraux Bizimungu et Kabiligi :

Pendant cette période où je me trouvais au camp Kigali et je logeais chez ce garçon qui s'appelait Jean-Bosco il y a eu deux arrivées importantes au Camp Kigali. la première c'est l'arrivée du général BIZIMUNGU Augustin, qui venait d'être nommé chef d'état-major par le Gouvernement intérimaire. Quand il avait été nommé il était cantonné à Ruhengeri et il est arrivé à Kigali dans cette période-là, je dirai entre le 15 et le 20 avril à peu près. [...] La deuxième arrivée, et c'est un peu plus étonnant ou un peu plus surprenant c'est des Blancs. Le général Dallaire était déjà venu au Camp Kigali, je l'avais vu de loin aller se rendre à l'état-major et retourner, mais là je parle de soldats blancs français. Alors ils sont arrivés un petit peu avant ou un petit peu après le bombardement de la RTLM [samedi 16 avril], dans cette période-là, ils sont arrivés au camp Kigali et sont restés au Rwanda, je ne dis pas au camp Kigali, et sont restés au Rwanda jusqu'au lendemain de la prise de Kanombe [21 mai], c'est-à-dire le jour où je me suis rendu à Gisenyi. Je les ai rencontrés là-bas moi-même à Gisenyi et ils étaient sur le chemin du retour. Bon ! Qui sont ces gens, je veux dire des Français, pourquoi ? Parce qu'ils parlaient français et qu'à leur accent j'avais compris qu'ils étaient français, mais l'on me l'a pas dit, mais enfin bon, c'était comme ça. C'était des militaires. Qu'est-ce qu'ils étaient venu faire ? Ça, ils étaient venus pour faire des opérations militaires. Ces quatre militaires français circulaient par groupe de deux, deux et deux. Et circulaient la plupart du temps avec soit le général BIZIMUNGU, soit le général KABILIGI qui était également présent au camp Kigali. Ils partaient avec eux et circulaient dans des véhicules avec forte escorte et dans des véhicules camouflés. Où est-ce qu'ils allaient et ce qu'ils faisaient ? J'en sais rien.<sup>41</sup>

Ruggiu assiste une fois à une démonstration de balles fumigènes faite par ces militaires au mess des officiers. Il croit que ce sont des militaires envoyés par le gouvernement français mais un avocat belge, rencontré à Nairobi en 1995, lui dit que ces militaires français étaient envoyés par le capitaine Barril. Il est possible que cet avocat soit M<sup>o</sup> de Temmerman, que nous avons cité précédemment à propos de Barril. Ruggiu précise qu'un de ces militaires s'appelait Joël, mais ajoute que ce devait être un pseudonyme.

Ruggiu les rencontre à nouveau à Gisenyi, où ils lui font une lettre au commandant du camp de Bigogwe pour que celui-ci attribue à Ruggiu une escorte permanente. C'est alors qu'il apprend qu'ils sont allés former des CRAP dans ce camp :

41. TPIR, Case N° ICTR-97-32-I, Interrogatoire de Georges Ruggiu, Casette n° 43 transcrite par IB, Face B, page 12-13. Texte publié par Benoît Collombat de France Inter le 16 septembre 2009. Cf. *ibidem*. <http://www.francegenocidetutsi.org/RuggiuCasette43.pdf>

Il y a également une deuxième chose que je voulais dire. Nous avons parlé hier de ces mercenaires qui parlaient français. Il y a une précision supplémentaire que je voudrais donner quand je les ai rencontrés à Gisenyi, ils étaient sur le point du retour et ils m'ont confié une personne pour me servir d'escorte, je dirais.

Cette personne, pour me la confier, ils ont fait une lettre au camp Bigogwe. Et vous vous rappelez que j'avais dit que ces militaires-là, ils avaient disparu à un certain moment, je les avais vus au camp Kigali et puis je ne les ai plus vus. Je sais en tous les cas que dans leur temps d'absence, ils ont fait – parce qu'ils me l'ont dit ce jour-là au soir – ils ont fait, ils sont allés organiser des entraînements de militaires au camp Bigogwe. Et pas n'importe quel type d'entraînement, des entraînements de militaires CRAP, et j'épelle C-R-A-P. Pourquoi ? Et qu'est-ce que ça signifie CRAP ? Ça signifie commando de recherche et d'action en profondeur. Et le militaire qu'ils avaient assigné à mon escorte, pour lequel ils avaient demandé qu'on assigne à mon escorte, était une de ces personnes-là.

Plus tard, le général Kabiligi décidera d'utiliser cet... ces militaires à notre usage et affectera à mon escorte un... un soldat, je dirais normal, un simple soldat.<sup>42</sup>

Ces propos de Georges Ruggiu cités ci-dessus font évidemment penser à Barril lui-même ou aux hommes qu'il a amenés. Cependant les dates données par Ruggiu, du 16 avril au 21 mai, ne correspondent pas à celle de la signature du contrat dont nous avons connaissance, le 28 mai. Faudrait-il en déduire que Barril a eu plusieurs missions, plusieurs contrats ? Nous percevons deux objectifs de ces missions. D'une part, conseiller les généraux Bizimungu et Kabiligi, respectivement chef d'état-major et chef des opérations. Et d'autre part former des CRAP au camp d'entraînement paras-commando de Bigogwe.

Nous pensons que dans toute cette affaire, Barril sert de paravent, de faux-nez. Ces militaires sont probablement des spécialistes détachés de l'armée française ou d'anciens militaires, qui sont placés chez Barril pour un temps déterminé. De plus, il n'est pas certain que ces militaires dépendent tous de Barril. Ruggiu ne donne pas d'autre preuve que ce que l'avocat De Temmerman lui dit.

M<sup>e</sup> De Temmerman, avocat de la famille Habyarimana, reconnaît que Barril est intervenu au Rwanda pendant le génocide :

Ce qui s'est passé, a expliqué M<sup>e</sup> De Temmerman, c'est que « *le capitaine Barril* (Ndlr : ex-gendarme, aujourd'hui à la tête d'une société privée de sécurité) *a essayé d'aider le gouvernement rwandais, à la demande de ce dernier. Il n'a rien commis d'illégal à ma connaissance. Cela n'a pas tourné comme il ne [sic] voulait. Ses hommes ont participé un tout petit peu à l'organisation dans une situation de guerre. Augustin Bizimungu* (Ndlr chef de l'armée d'Habyarimana)

42. TPIR, Case N° ICTR-97-32-I, Interrogatoire de Georges Ruggiu, 20 novembre 1999, LK/Cassette 50 A, page 11-12. Texte publié par Benoît Collombat de France Inter le 16 septembre 2009. Cf. *ibidem*. <http://www.francegenocidetutsi.org/Ruggiu11.pdf>

*m'a confirmé que cette guerre, on a essayé de la faire proprement. Les milices ont fait des massacres, tout le monde l'a vu. C'est une situation assez normale dans une situation de guerre qui durait depuis quatre ans. Mais le rôle de Barril, il faut le séparer totalement de celui de la France. »*<sup>43</sup>

#### 7.4 L'opération insecticide au Conseil des ministres du 20 juin

Pauline Nyiramasuhuko, ministre de la famille du GIR, fait allusion à l'opération « insecticide ». Dans son agenda, elle prend des notes lors d'un Conseil des ministres ou d'une réunion qui se tient à Kigali le 20 juin :

Kigali (20 juin 1994)  
 [...]
   
États Major [barré]
   
- Défense civile : manque d'encadrement
   
Comt Bivanvagara est responsable.
   
122 m - 120
   
mortier 82 v 105
   
Opération insecticide dans les arrières
   
- Munitions d'Air 4<sup>44</sup>
  
- Contrer les infiltrations
   
- Aider à la reconquête des terrains perdus
   
[...]<sup>45</sup>

Cette dénomination « *Opération insecticide dans les arrières* » correspond à cette phrase du rapport Rwabalinda : « *mettre à l'œuvre des équipes aux effectifs réduits pour saboter les arrières de l'Eni* » et à « *mener des attaques derrière les lignes du FPR* » dans la description qu'Alison Des Forges fait de l'« opération insecticide ».

Remarquons que ce conseil se tient le 20 juin et que l'offensive où les CRAP auraient été engagés se déroule les 25 et 26 juin.

#### 7.5 Le général Ndindiliyimana voulait rencontrer Barril

Une note de la mission militaire française à Kinshasa<sup>46</sup> du 27 juin 1994 adressée au ministère de la Défense à Paris regrette que la demande de visa du général Ndindiliyimana lui ait été refusée. Il voulait rencontrer Barril à Paris à propos d'un contrat d'assistance signé avec lui le 28 mai 1994 :

43. Marie-France Cros, *L'avocat de la famille Habyarimana mécontent*, La libre Belgique, 11 septembre 1995.

44. A. Guichaoua note qu'il doit s'agir de munitions pour fusil R4 d'origine belge.

45. A. Guichaoua [7, p. 418].

46. Le colonel Dominique Bon est attaché militaire à l'ambassade de France à Kinshasa en 1994.

FM = MISMIL KINSHASA 27.06.94

TO = MINDEF

PRIMO : LE GÉNÉRAL NDINDILYIMANA, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE RWANDAISE, S'EST VU REFUSER LE VISA POUR LA FRANCE QU'IL SOLLICITAIT. IL SOUHAITAIT SE RENDRE DANS NOTRE PAYS POUR ÉTUDIÉ, AVEC LES SERVICES DU CAPITAINE BARRIL (TEL : (1) 92.06.11.79), LES SUITES D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE SIGNÉ LE 28 MAI 1994 ET PARTIELLEMENT PAYÉ.

SECUNDO : DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE QUITTER LE PAYS, ET FAUTE DE POUVOIR ÉTABLIR DES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES PROTÉGÉES, IL NOUS DEMANDE DE SERVIR D'INTERMÉDIAIRE POUR OBTENIR QUE LE CAPITAINE BARRIL, OU L'UN DE SES COLLABORATEURS, SE RENDENT À KINSHASA DANS LE COURANT DE LA SEMAINE.

TERTIO : VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ME FAIRE CONNAÎTRE LA SUITE QU'IL CONVIENT DE RÉSERVER À CETTE DEMANDE.

BT

£ 602

MESSAGE TERMINÉ<sup>47</sup>

Il est possible que Barril ait bénéficié de plusieurs contrats.

## 8 La mission de Barril découle-t-elle des entretiens Huchon-Rwabalinda ?

Le contrat avec Barril, signé le 28 mai,<sup>48</sup> peut être interprété comme une conséquence des entretiens Huchon-Rwabalinda du 9 au 13 mai à Paris. Il répond exactement, dans le compte rendu du colonel Rwabalinda, à un projet d'envoi d'instructeurs français et à un conseil d'« amis » :

3. Les priorités suivantes ont été abordées : [...]

b. La présence physique [sic] des militaires français au Rwanda ou tout au moins d'un contingent d'instructeurs pour les actions de coups de main dans le cadre de la coopération. [...]

e. Les amis contactés nous conseillent de faire un effort pour mettre à l'œuvre des équipes aux effectifs réduits pour saboter les arrières de l'Eni [ennemi] et briser ainsi son élan.<sup>49</sup>

47. *L'horreur qui nous prend au visage* [4, p. 493].

48. Voir section 10 page 18.

49. Lettre du lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au ministre de la Défense, au chef d'état-major de l'armée rwandaise, Gitarama, le 16 mai 1994. Objet : Rapport de visite fait auprès de la Maison militaire de coopération à Paris. Cette lettre a été ramenée de Kigali durant l'été 1994 par la journaliste belge Colette Braeckman. Cf. *L'Afrique à Biarritz*, [1, p. 129]. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportRwabalinda16mai1994.pdf>

Cependant, le contrat a pu être signé alors que son exécution était déjà commencée. Son utilité politique aurait été de couvrir la poursuite d'une coopération militaire dont les dirigeants français ne voulaient pas assumer publiquement la responsabilité.

## 9 La mission d'information veut ignorer l'action de Barril pendant le génocide

En dehors de l'attentat contre l'avion du président, le rapport de la Mission d'information parlementaire ignore le rôle de l'ex-capitaine Barril. Pourtant cette Mission fournit en annexe une preuve de la réalité du contrat de Barril. Dans sa lettre à Paul Quilès, président de cette Mission, Sébastien Ntahobari, ancien attaché militaire auprès de l'ambassade du Rwanda à Paris, déclare qu'il n'a pas commandé de matériel militaire pour un montant d'un million de dollars au capitaine Barril. En revanche il affirme l'avoir rétribué pour un contrat de « *services et assistance* » dont il ignore la teneur :

En juin 1994, le ministre de la Défense, Augustin Bizimana a transféré des fonds sur le compte de l'ambassade à Paris. Il a envoyé un fax instruisant de donner au Capt Barril un montant de 1.200.000 Dollars pour un contrat de *services et assistance* qu'il avait signé avec le gouvernement. Le peu d'éléments que vous me donniez, au demeurant très troublants, ne me mettait pas sur les rails. Ceci étant, la comptabilité a établi un chèque de l'équivalent de un million deux cent mille dollars. L'adjoint de Barril est venu le récupérer à l'ambassade même. M. Bizimana ne m'a pas dit de quelle prestation il s'agissait, Barril et son adjoint non plus. Il paraît que c'était très secret. Personnellement je suis resté très sceptique que Barril ait daigné remplir son contrat [sic] mais je n'avais pas de preuves. Sans conviction, vers octobre 1994 je lui ai fait un courrier de restituer [sic] à l'ambassade le solde éventuel qui n'aurait pas été consommé afin de lui permettre de payer les salaires du personnel, étant donné que l'ambassade ne recevait plus de fonds de fonctionnement. Vous vous en doutez bien que je n'ai pas reçu de réponse. Je n'avais pas de preuves et j'ignorais les termes du contrat. Seul Bizimana peut attester s'il a été satisfait ou pas, sinon Barril dira toujours qu'il a tout utilisé, un point et c'est tout ! Ceci étant dit, je n'ai jamais reçu aucun rond [sic] de Barril, vous pouvez le vérifier.<sup>50</sup>

Barril a donc été payé en juin d'un montant de 1 200 000 dollars US pour un contrat de « services et assistance ».

Conséquence ou non des entretiens Huchon-Rwabalinda, la réalité de ce contrat ne fait que confirmer l'authenticité du rapport du colonel Rwabalinda

50. Lettre de Sébastien Ntahobari à Paul Quilès, 20 novembre 1998. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 570]. <http://www.francegenocidetutsi.org/NtahobariQuiles20nov1998.pdf#page=3>

sur la relance des actions de coopération entre la France et le GIR pendant le génocide.

Le capitaine Barril n'a pas été auditionné par la Mission d'information parlementaire. Curieusement, dans la fiche « *Éléments d'information relatifs au rôle qu'aurait joué Paul Barril dans les affaires rwandaises entre 1990 et 1994* », <sup>51</sup> la Mission n'aborde pas ce contrat de « *services et assistance* » pendant le génocide dont il est pourtant question dans cette lettre de Ntahobari à Paul Quilès, président de cette Mission d'information, lettre qu'elle publie dans les annexes du rapport.

## 10 Le contrat de Barril avec le gouvernement intérimaire

En septembre 2009, l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo* publie un fac-similé de contrat entre le capitaine Barril et le Gouvernement intérimaire rwandais de plus de 3 millions de dollars, signé le 28 mai 1994, après la rencontre Huchon-Rwabalinda. <sup>52</sup> Ce document est reproduit figure 2 page 25.

La signature du Premier ministre semble être effectivement celle de Jean Kambanda. <sup>53</sup> Le contrat fait à Paris a dû être envoyé à Gitarama pour signature. Il semble donc que les communications entre Paris et le Rwanda fonctionnent parfaitement, ce 28 mai.

L'existence et la date de ce contrat nous était connue par la note de la Mission militaire française à Kinshasa en date du 27 juin 1994 et reproduite plus haut. <sup>54</sup> Cette note révèle en plus que cette mission de Barril, apparemment à caractère privé, est en fait encadrée par des militaires français, en l'occurrence le colonel Dominique Bon, attaché militaire à Kinshasa. La lettre du colonel Ntahobari à Paul Quilès, citée plus haut, révélait un paiement à Barril de 1 200 000 Dollars pour un contrat de *services et assistance* signé avec le gouvernement. Le contrat stipule que 1 500 000 \$ plus 130 000 \$ soit 1 630 000 \$ doivent être versés à la signature du contrat.

Nous apprenons ici que Barril a fourni 20 hommes spécialisés qui ont encadré des soldats rwandais. Il s'agit probablement d'un entraînement donné au camp Bigogwe pour former des CRAP dans le cadre de cette opération « insecticide » Qui sont ces hommes ? Combien de temps sont-ils restés au Rwanda ? Qu'y ont-ils fait ? Le reste du contrat concerne des livraisons d'armes.

51. Éléments d'information relatifs au rôle qu'aurait joué Paul Barril dans les affaires rwandaises entre 1990 et 1994. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 578]. <http://www.francegenocidetutsi.org/BarrilRoleAffairesRwandaises.pdf>

52. Sylvie Coma, *Rwanda : les bonnes affaires du capitaine Barril au temps du génocide*, Charlie Hebdo, 9 septembre 2009, pp. 8–9. <http://www.francegenocidetutsi.org/BarrilContratAssistance28mai1994.pdf>

53. Comparaison de sa signature avec celle sur l'arrêté présidentiel N° 02/01 du 8 avril 1994 portant décision des membres du gouvernement. <http://www.francegenocidetutsi.org/GirComposition8avril1994.pdf>

54. Voir section 7.5 page 15.

## 10.1 Le règlement du contrat

Le 23 septembre 2009, *Charlie Hebdo* publie la lettre d'Augustin Bizimana, ministre de la Défense, du 17 juin 1994 à l'attaché militaire à Paris.<sup>55</sup> Il l'informe que son compte à la BNP a été crédité de 1 500 000 \$ US. Il le prie de verser 1 200 000 \$ US au capitaine Barril.<sup>56</sup>

La somme de 1 500 000 \$ US vaut 8 505 000 FF au taux de change de mai 1994 et 8 340 000 FF à celui de juin.<sup>57</sup> Elle correspond à la somme de 8 415 000 FF que nous voyons sur le tableau Galand-Chossudovsky « Prélèvements sur compte BNR ». Nous en présentons un extrait dans le tableau 1 page 19. Précisons que dans le tableau Galand, il s'agit du débit d'un compte de la BNR à la BNP. Il serait donc, selon la lettre de Bizimana, venu créditer le compte « du service de l'Attaché Militaire et de l'Air à la BNP, 9 place des Ternes, 75017 Paris ».<sup>58</sup>

PRELEVEMENTS SUR COMPTE BNR chez les correspondants (du 7/4 au 28/10/94)					
Date	Correspondant	Monnaie	Montant	C/V en FRW	DESTINATION
14/6/94	BNP Paris	FRF	8.415.000	217.554.678	Peu connue (change FRF contre USD)

TABLE 1 – Le versement pour régler une partie du contrat Barril dans les prélèvements à la BNP sur compte BNR, remarqués par Pierre Galand et Michel Chossudovsky

Un chèque de l'ambassade de la République rwandaise à Paris d'un montant de 6.732.000 FF à l'ordre de GPB en date du 15 juin 1994 est fourni en annexe de ce rapport. GPB désignerait-il Groupe Paul Barril ? Ce chèque est tiré sur le compte BNP 08216 3472835

Au cours de juin 1994 (1 \$ US = 5,56757 FF) 1.2 millions de \$ US font 6.672.000 FF, somme voisine de celle portée que le chèque.

Un billet daté du 18 juin 1994, signé Bizimana, ministre de la Défense, à l'attention du Colonel Ntahobari Séb., Attaché Militaire à Paris précise :

Le porteur du présent billet Mr MARTIN B. est autorisé de retirer en vos bureaux le chèque émis par notre AmbaCAIRE en faveur de Robert B. MARTIN.<sup>59</sup>

55. Sylvie Coma, *Génocide rwandais. Besoin d'armes ? Tapez BARRIL.FR*, Charlie Hebdo, 23 septembre 2009, p. 15.

56. Augustin Bizimana, lettre à l'attaché militaire et de l'Air à Paris, 17 juin 1994, Objet : Fonds de fonctionnement. <http://www.francegenocidetutsi.org/BizimanaAugustinNtahobari17juin19941994.pdf> Voir figure 3 page 26.

57. En mai 1994, 1 dollar US vaut 5,67801 FF et en juin 5,56757 FF.

58. Le numéro de ce compte est 034728-35 selon le Rapport de contrôle administratif et financier de l'ambassade du Rwanda à Paris du 31 juillet au 5 août 1995, Archives du ministère des Affaires étrangères. Cf. Rapport Mucyo [3, p. 289]. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=295>

59. Augustin Bizimana, ministre de la Défense à l'attention de Sébastien Ntahobari, Attaché Militaire à Paris, 18 juin 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/AugustinBizimana18juin1994.pdf>

Qui est ce Robert B. MARTIN ? Est-il un associé de Barril ? Le chèque pour Barril est émis par l'ambassade du Rwanda à Paris alors que celui au bénéfice de Martin est émis par celle du Caire

## 10.2 Barril n'aurait pas rempli son contrat ?

En septembre 1994, Augustin Bizimana, ministre de la Défense du gouvernement rwandais en exil, tente de récupérer de Barril le trop perçu sur l'acompte de 1.200.000 \$ qui lui a été versé :

Un certain ancien capitaine de la Gendarmerie française nommé BARRIL a signé un Contrat de Service avec le Gouvernement Rwandais en Juin 1994<sup>[4]</sup> qui lui a versé un acompte de 1.200.000 \$ par le biais de notre Attaché Militaire et de l'Air à PARIS.

De ce montant, l'intéressé a remis à l'Attaché Militaire 200.000 \$ USA qui ont servi au prêt de matériel. Il faudrait par conséquent récupérer le solde après avoir réglé les factures du Capitaine BARRIL dont 130.000 \$ USA de location d'un avion utilisé par son équipe en mai 1994.<sup>60</sup>

S'agit-il du même contrat ? La date indiquée ici est juin et le dernier chiffre de l'année est illisible. Il est vraisemblable qu'il s'agit du contrat signé le 28 mai 1994. Bizimana précise plus loin :

Un montant de 200.000 \$ USA (récupéré sur l'acompte de 1.500.000 \$ USA préalablement réservé au Contrat BARRIL a été mis à la disposition de l'Ambassade du Rwanda à KINSHASA pour financer le fret de matériel [de] FAYA-LARGEAU (TCHAD) à GOMA mais ce montant a plutôt servi à payer la location de CARGO KINSHASA-GOMA, billets d'avion pour les stagiaires militaires de retour de l'Europe [...]<sup>61</sup>

Le contrat du 28 mai stipulait que 1 500 000 \$ US devaient être versés à la signature.

Dans la même lettre, Bizimana évoque un contrat d'assistance technique avec MARTIN et CIE pour la « *formation de nos gens à la collecte et à l'exploitation du renseignement dans les rangs ennemis. Se [sic] groupe MARTIN et CIE se déclare prêt à déployer 8 Cadres expatriés pour cette activité dès que nous jugerons que toutes les conditions de réussite sont réunies.* ». Cette formation est prévue dans un camp d'entraînement militaire discret à l'intérieur du Zaïre. Cette compagnie avait également réalisé des missions de reconnaissance.

Ne s'agit-il pas là de la continuation de l'opération « Insecticides », qu'évoque plus haut le colonel Murenzi ?<sup>62</sup> Y a-t-il une relation entre MARTIN et CIE

60. Lettre d'Augustin Bizimana, ministre de la Défense, à Jean Kambanda, Premier ministre, Goma, 13 septembre 1994, p. 3. Source : TPIR, ICTR-98-41-T, Exhibit DK23A, Admitted on 17-6-2003, Witness : G. Ruggiu. <http://www.francegenocidetutsi.org/BizimanaAugustinJeanKambandaAchatsArmes.pdf>

61. Augustin Bizimana, *ibidem*.

62. Voir section 7.1 page 11.

et Robert B. MARTIN qui se fait remettre un chèque par l'attaché militaire Ntahobari ?<sup>63</sup>

## 11 Les voyages de Barril au Rwanda en 1994

Nous présentons dans le tableau 2 page 21 les voyages de Paul Barril au Rwanda dont nous avons connaissance. Il indique au juge Bruguière qu'à chaque fois qu'il se rendait au Rwanda, il passait chez le président Mobutu.<sup>64</sup>

Date	Activité de Barril
Avant le 6 avril	« <i>Des témoins assurent avoir vu Paul Barril à Kigali avant l'attentat.</i> » ( <i>Le Soir</i> , 28/6/1994)
6 avril	Barril à Bujumbura (Braeckman, <i>Rwanda, Histoire...</i> , p. 198)
Après le 6	Rencontre Mobutu à Gbadolite (J.-L. Bruguière, Ordonnance, p. 49)
7 avril	« <i>J'ai appris le décès [de F. de Grossouvre] sur une colline perdue au centre de l'Afrique</i> » (P. Barril, <i>Guerres secrètes à l'Élysée</i> , p. 176)
12 avril	Barril est photographié devant l'ambassade de France (Gattegno, <i>Le Monde</i> , 28/6/1994)
25 avril	Barril est chez Mobutu (Audition Bruguière, 20/6/2000)
27 avril	Il remonte le drapeau sur l'ambassade de France à Kigali (S. Smith, <i>Libération</i> , 29/7/1994)
30 avril	Vers cette date, les 2 tubes lance-missiles sont remis à Barril (Audition Bruguière, 20/6/2000)
Début mai	(Gattegno, <i>Le Monde</i> , 28/6/1994)
6 mai	Agathe Habyarimana confie à Barril un mandat d'investigations et de recherches sur l'attentat (Gattegno, <i>Le Monde</i> , 28/6/1994)
Mi mai	Enquête sur l'attentat du 6 avril (S. Smith, <i>ibidem</i> )
28 mai	Signature à Paris du contrat d'assistance avec le Gouvernement intérimaire rwandais
23 juin	Barril à Paris montre la pseudo boîte noire ( <i>Le Monde</i> , 28/6/1994)
3 juillet	Barril dit être à Kigali lors de la fuite des FAR (Interview par R. Glucksmann)

TABLE 2 – Les voyages du capitaine Barril au Rwanda en 1994

63. Voir section 10.1 page 19.

64. Extrait de l'audition de Paul Barril par le juge Bruguière, 20 juin 2000. Cf. Texte publié par Benoît Collombat de France Inter le 16 septembre 2009, *ibidem*. <http://www.francegenocidetutsi.org/BarrilAudition20juin2000.pdf>

## 12 Mitterrand : Barril, je ne l'ai jamais vu

Lors de l'entretien du Président Museveni avec François Mitterrand, le 1<sup>er</sup> juillet 1994, Museveni pose la question : « Qui a fait tomber l'avion ? ». Selon les notes de Bruno Delaye, Mitterrand ne répond pas et glisse sur la mission actuelle fixée à l'opération Turquoise et sur ses craintes d'un choc entre les militaires français et le FPR. Museveni relance-t-il François Mitterrand sur sa question de l'avion ? Delaye ne le note pas, mais il écrit que Mitterrand dit qu'il n'a jamais vu le capitaine Barril :

FM : Capitaine Barril est un aventurier.  
je n'ai pas confiance dans lui [sic].  
il est retraité de l'armée française  
il est dans le privé. C'est un mercenaire  
il n'a jamais travaillé ici à l'Élysée. Je ne  
l'ai jamais vu.<sup>65</sup>

## 13 Conclusion

L'ex-capitaine Barril a fourni aux Forces armées rwandaises des instructeurs pour remettre sur pied une unité CRAP et des armes, ainsi que l'atteste un contrat signé le 28 mai 1994. Cette unité CRAP est probablement allée rentrer en action lors de la contre-offensive FAR des 25-26 juin, au début de l'opération Turquoise. Barril avait déjà signé un contrat en février 1993 dénommé « *opération Insecticide* ». Il agissait alors pour François de Grossouvre qui en rendait compte à François Mitterrand. Ce nom d'insecticide faisant allusion à l'élimination des cafards auxquels les Tutsi étaient assimilés, reste attaché, après le génocide aux opérations de déstabilisation du Rwanda lancées par les ex-FAR depuis le Zaïre avec l'appui de la France. Pendant le génocide, Barril agissait pour le ministère de la Coopération, il était en lien avec le ministre Michel Roussin et avec son conseiller Philippe Jehanne. Le recours à un privé comme Barril permettait aux responsables politiques de ne pas endosser la responsabilité d'actes répréhensibles. Cette action de soutien aux forces qui exécutaient le génocide a été décrite dans le compte rendu des entretiens du général Huchon avec le colonel rwandais Rwabalinda. Huchon mettait en œuvre la stratégie indirecte du général Quesnot destinée à rétablir ce que celui-ci appelait « un certain équilibre », <sup>66</sup> alors que les Forces armées rwandaises battaient en retraite devant l'armée du FPR qui combattait les auteurs du génocide des Tutsi.

65. Entretien de François Mitterrand avec Yoweri Museveni, 1<sup>er</sup> juillet 1994, notes prises par Bruno Delaye. <http://www.francegenocidetutsi.org/MitterrandMuseveni1erjuillet1994.pdf#page=10>

66. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République, 6 mai 1994, Objet : Entretien avec le chef d'Etat intérimaire du Rwanda. Note manuscrite : « *Signalé. HV* ». <http://www.francegenocidetutsi.org/Quesnot6mai1994StrategieIndirecte.pdf>

## Références

- [1] AGIR ICI et SURVIE : *L'Afrique à Biarritz - Mise en examen de la politique française*. Karthala, janvier 1995. Contre-sommet de Biarritz, 9 novembre 1994.
- [2] COMITÉ INDÉPENDANT D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ENQUÊTE SUR LE CRASH DU 06/04/1994 DE L'AVION FALCON 50 IMMATRICULÉ N° 9XR-NN : *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 contre l'avion présidentiel rwandais Falcon 50 N° 9XR-NN*. République du Rwanda, 20 avril 2009. <http://mutsinzireport.com/>.
- [3] COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE CHARGÉE DE RASSEMBLER LES PREUVES MONTRANT L'IMPLICATION DE L'ÉTAT FRANÇAIS DANS LE GÉNOCIDE PERPÉTRÉ AU RWANDA EN 1994 : *Rapport*. République du Rwanda, 15 novembre 2007.
- [4] Laure CORET et François-Xavier VERSHAVE : *L'horreur qui nous prend au visage - L'État français et le génocide au Rwanda*. Karthala, janvier 2005. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, 22-26 mars 2004.
- [5] Alison Des FORGES : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération internationale des Droits de l'homme, avril 1999. Traduction de *Leave None to Tell the Story*.
- [6] Jean-Paul GOUTEUX : *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*. Izuba Éditions, L'Esprit frappeur, 2002.
- [7] André GUICHAOUA : *Rwanda 1994 - Les politiques du génocide à Butare*. Karthala, 2005.
- [8] Linda MELVERN : *Conspiracy to Murder. The Rwandan Genocide*. Verso, janvier 2004.
- [9] Linda MELVERN : *Conspiracy to Murder. The Rwandan Genocide*. Verso, 2006. Fully updated.
- [10] Gabriel PÉRIÈS et David SERVENAY : *Une guerre noire - Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. La Découverte, 2007.
- [11] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda.asp>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.
- [12] Patrick de SAINT-EXUPÉRY : *Complices de l'Inavouable - La France au Rwanda*. Les Arènes, 2009. Nouvelle édition revue et augmentée.

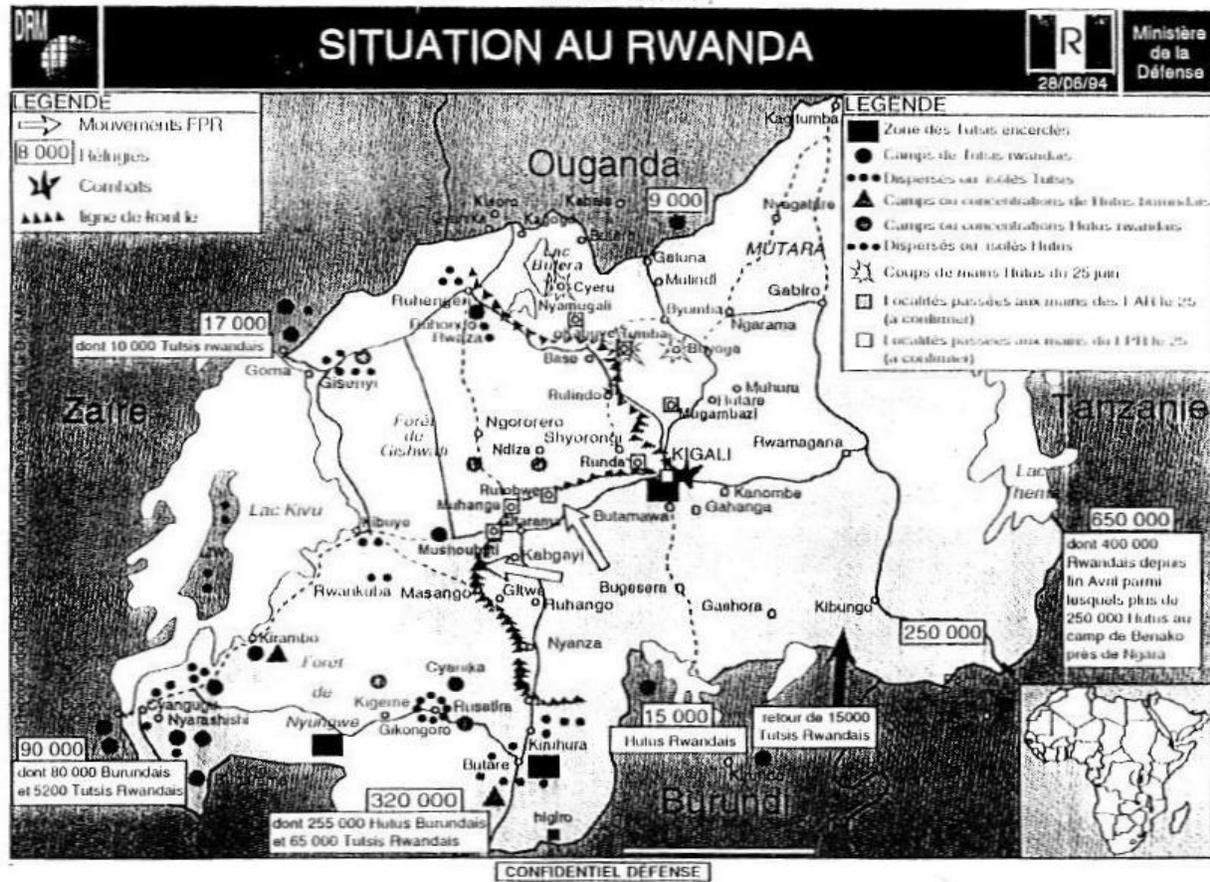


FIGURE 1 – Carte DRM du 28 juin 1994, fournie en annexe de la note du 28 juin du général Quesnot à François Mitterrand, demandant « un engagement supplémentaire de nos forces ». La carte indique trois « coups de main Hutus du 25 juin » à Cyeru, Tumba et Buyoga, derrière les lignes FPR au nord de Kigali, dus probablement à une réactivation des CRAP rwandais

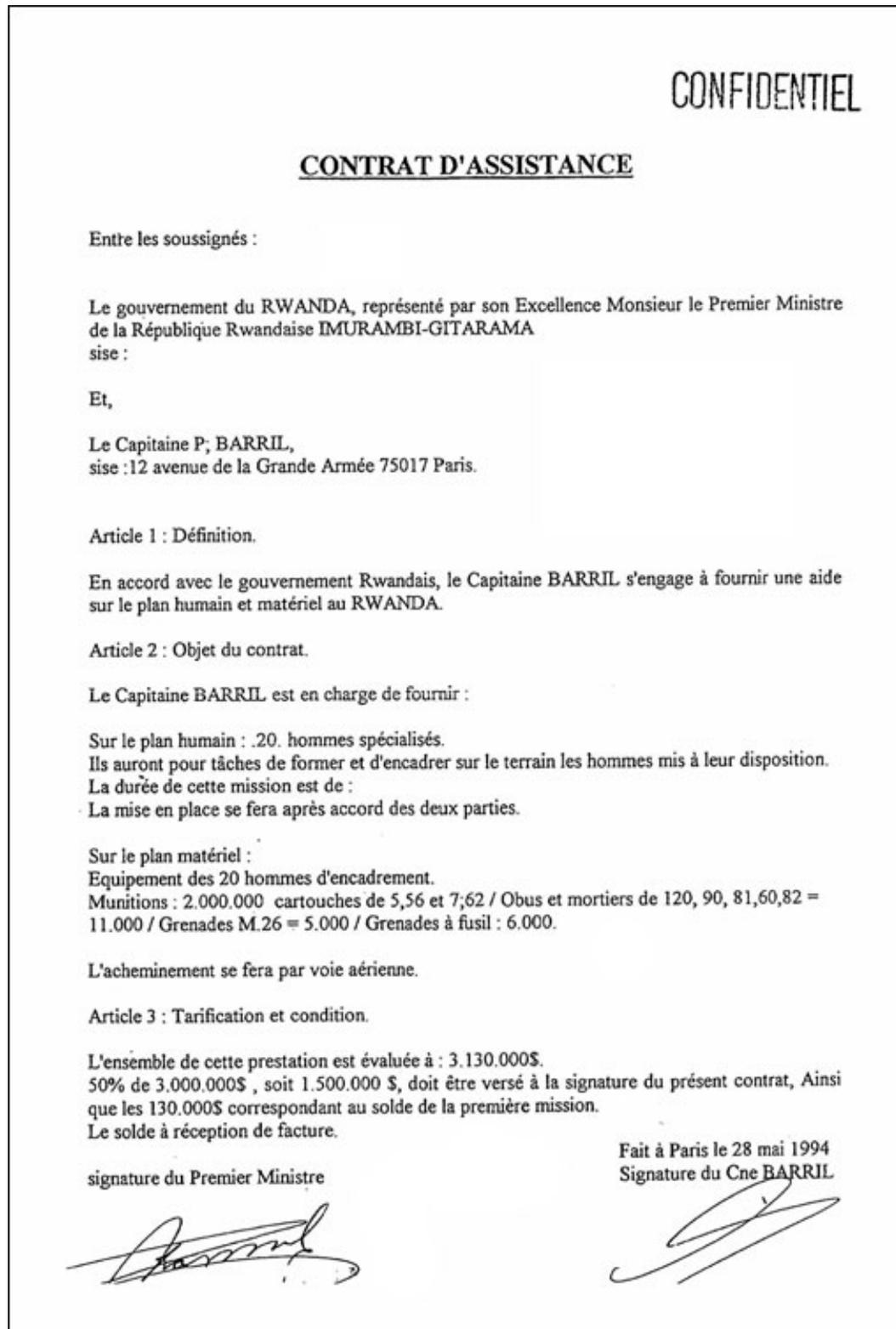


FIGURE 2 – Contrat d'assistance entre le Gouvernement intérimaire rwandais et le capitaine Barril, 28 mai 1994. Source : Charlie Hebdo, 9 septembre 2009

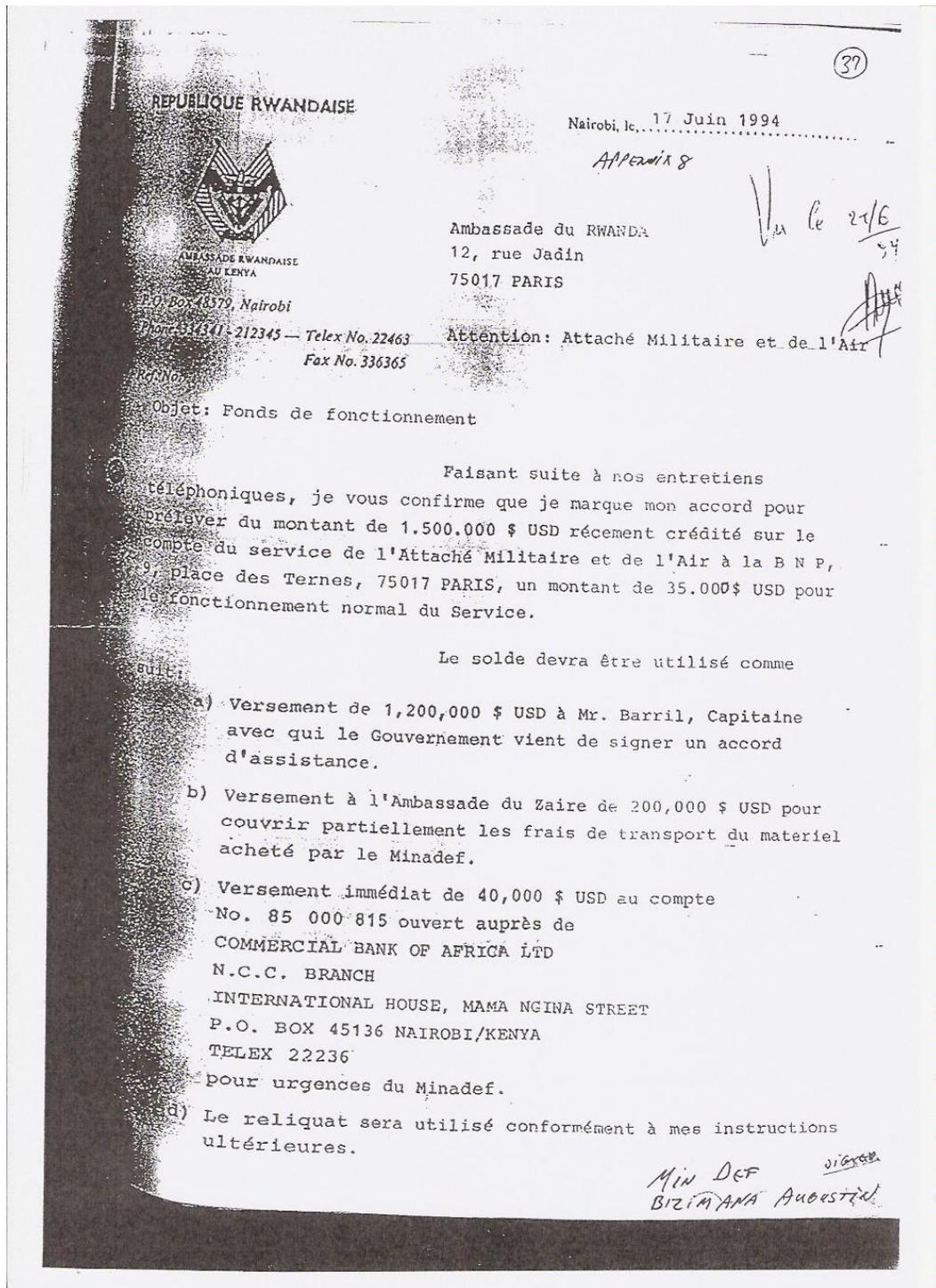


FIGURE 3 – Lettre d’Augustin Bizimana, ministre de la Défense, du 17 juin 1994, demandant à l’attaché militaire à Paris de verser 1 200 000 \$ US au capitaine Barril. Source : Charlie Hebdo, 23 septembre 2009